



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Implantation progressive des maternelles 4 ans temps plein **Un projet porteur d'avenir pour autant qu'on y mette les ressources suffisantes**

Montréal, le 14 mars 2013 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) accueille favorablement le dépôt par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Marie Malavoy, du projet de loi n° 23 instaurant l'implantation progressive des maternelles 4 ans temps plein en milieux défavorisés. La FAE a toujours revendiqué la mise en place de cette mesure considérée comme une pièce majeure d'un plan de lutte au décrochage scolaire et de lutte à la pauvreté.

« La ministre a compris l'importance de mettre en marche ce projet pour développer des conditions favorables pouvant éventuellement limiter le décrochage scolaire. L'implantation de l'éducation préscolaire 4 ans temps plein doit être accompagnée cependant des ressources requises. Il faut s'assurer d'avoir les conditions physiques et matérielles de même que du personnel de soutien et professionnel de première ligne pour aider rapidement les enfants en difficulté, soutenir les enseignantes et enseignants et accompagner, si nécessaire, les parents qui en ont besoin », a déclaré Sylvain Mallette, vice-président à la vie professionnelle de la FAE.

La FAE se dit satisfaite que cette implantation se fasse en milieu scolaire, la ministre ayant précisé qu'il ne s'agit pas de remplacer les Centres de la petite enfance (CPE) mais d'être en complémentarité avec ceux-ci. La FAE reconnaît également que l'objectif d'implanter l'éducation préscolaire, sur une base volontaire, dans toutes les zones de défavorisation de l'ensemble des commissions scolaires d'ici 4 ans est réaliste et doit être réalisé. Pour ce faire, le ministère doit y mettre tous les efforts et toutes les ressources.

Le président de la FAE, Pierre St-Germain, voit aussi dans cette mesure une opportunité de lutte contre la pauvreté en permettant également aux parents qui désirent compléter leur formation, et dont les enfants fréquenteront l'école, d'y parvenir. L'implantation des maternelles 4 ans peut donc devenir une occasion de réinsertion sociale pour certains parents.

« Cela signifie qu'il faudra accompagner ce projet de mesures de soutien pour les parents de ces enfants qui désirent intégrer le marché du travail ou retourner aux études pour terminer ou parfaire leur formation à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Des parents mieux éduqués sont plus en mesure d'aider leurs enfants dans leurs études sans compter l'exemple et le renforcement positif que cela représente. Ces mesures, qui ciblent les familles souvent moins nanties, sont de nature à leur permettre de s'arracher aux conditions de vie

souvent difficiles dans lesquelles elles se retrouvent, de diminuer leur recours aux soins de santé et d'aider à répondre aux besoins de main-d'œuvre croissants. Le gouvernement doit ainsi joindre à ces mesures un soutien adéquat aux personnes qui envisageront un retour sur les bancs d'école. Il reste également plusieurs réponses à fournir concernant le contenu des programmes qui seront offerts aux enfants et à déterminer où seront aménagés les locaux adéquats pour offrir cet enseignement préscolaire », de préciser, M. St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
Téléphone : 514 666-7763, poste 296 – bureau
514 910 1754 – cellulaire